

1) Création de comptes

16883 « Intérêts courus sur emprunts obligataires »

16884 « Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédits »

16888 « Intérêts sur autres emprunts et dettes assimilées »

193 « Autres différences sur réalisations d'immobilisations »

Les comptes de classe 2 ci-dessous sont auxiliaisés sur l'axe inventaire.

2114 « Terrains de gisement »

21714 « Terrains de gisement »

2214 « Terrains de gisement »

249 « Droits du remettant »

2491 « Mises en concession ou en affermage »

2492 « Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences »

2493 « Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière »

2498 « Autres mises en affectation »

2731 « Comptes de placements rémunérés »

2732 « Fonds d'épargne forestière »

27682 « Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)

27684 « Intérêts courus sur prêts »

27688 « Intérêts courus sur créances diverses »

2811 « Terrains de gisement »

28171 « Terrains de gisement »

2821 « Terrains de gisement »

40173 « Fournisseurs – pénalités de retard d'exécution des marchés »

40473 « Fournisseurs d'immobilisations – pénalités de retard d'exécution des marchés »

Les comptes 40173 et 40473 sont auxiliaisés sur l'axe tiers et suivis à l'épargne (EDDS). Ils devront aussi être éligibles au LACTF pour justifier des débits. Leur fonctionnement est respectivement identique à celui des comptes 40171 et 40471.

425 « Personnel – Avances et acomptes »

Le compte 425 est auxiliaisé sur l'axe tiers et suivi à l'épargne (EDDS).

5161 « compte de placements rémunérés »

5162 « compte à terme »

Les comptes 5161 et 5162 ne sont pas auxiliaisés, ni suivis à l'épargne.

66111 « Intérêts réglés à l'échéance »

66112 « Intérêts - Rattachement des ICNE »

74831 « Compensation pour perte de bases de taxe professionnelle »

7621 « Produits des autres immobilisations financières – Encaissés à l'échéance »

7622 « Produits des autres immobilisations financières – Rattachement des ICNE »

7785 « Excédent d'investissement transféré au compte de résultat »

7788 « Produits exceptionnels divers »

2) Comptes dont le libellé est modifié

- Compte existant : 192 « réalisations postérieures au 01/01/2005 ». Le nouvel intitulé de ce compte est le suivant : 192 « Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations » ;
- Compte existant : 273 « fonds d'épargne forestière ». Le nouvel intitulé de ce compte est le suivant : 273 « comptes de placements (long terme) ». Ce compte devient un compte racine ;
- Compte existant : 4017 « fournisseurs – retenues de garantie et oppositions ». Le nouvel intitulé de ce compte est le suivant : 4017 « fournisseurs – retenues de garantie, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés » ;

- Compte existant : 4047 « fournisseurs d'immobilisations – retenues de garantie et oppositions ». Le nouvel intitulé de ce compte est le suivant : 4047 « fournisseurs d'immobilisations – retenues de garantie, oppositions et pénalités de retard d'exécution des marchés » ;
- Compte existant : 5113 « chèques vacances à l'encaissement et assimilés ». Le nouvel intitulé de ce compte est le suivant : 5113 « Titres spéciaux de paiement et assimilés à l'encaissement » ;
- Compte existant : 516 « compte à terme ». Le nouvel intitulé de ce compte est le suivant : 516 « Compte de placements (court terme) ». Ce compte devient un compte racine.

3) Subdivisions de comptes

Le compte 1688 « Intérêts courus » devient un compte racine subdivisé de la façon suivante :

16883 « Intérêts courus sur emprunts obligataires »

16884 « Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédits »

16888 « Intérêts sur autres emprunts et dettes assimilées »

Le transfert du solde du 1688 se fait sur les trois subdivisions ouvertes en fonction de la nature de la dette.

Le compte 273 « fonds d'épargne forestière » change d'intitulé et devient le compte 273 « comptes de placements (long terme) ». Il devient un compte racine, subdivisé de la façon suivante :

2731 « compte de placements rémunérés »

2732 « Fonds d'épargne forestière »

Le transfert du solde du 273 va au compte 2732.

Le compte 2768 « Intérêts courus » devient un compte racine subdivisé de la façon suivante :

27682 « Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance) »

27684 « Intérêts courus sur prêts »

27688 « Intérêts courus sur créances diverses »

Le transfert du solde du 2768 se fait sur les trois subdivisions ouvertes en fonction de la nature de la créance.

Le compte 516 « compte à terme » change d'intitulé et devient le compte 516 « Comptes de placements (court terme) ». Il devient un compte racine, subdivisé de la façon suivante :

5161 « compte de placements rémunérés »

5162 « compte à terme »

Le compte 6611 « Intérêts des emprunts et dettes » devient un compte racine subdivisé de la façon suivante :

66111 « Intérêts réglés à l'échéance »

66112 « Intérêts - Rattachement des ICNE »

Le compte 762 « Produits des autres immobilisations financières » devient un compte racine subdivisé de la façon suivante :

7621 « Produits des autres immobilisations financières – Encaissés à l'échéance »

7622 « Produits des autres immobilisations financières – Rattachement des ICNE »

Le compte 778 « Autres produits exceptionnels » devient un compte racine subdivisé de la façon suivante :

7785 « Excédent d'investissement transféré au compte de résultat »

7788 « Produits exceptionnels divers »

4) Suppression de comptes

191 « Réalisations antérieures au 1er janvier 2005 »

Son solde est transféré au 193 « Autres différences sur réalisations d'immobilisations »

4311 « Cotisations de sécurité sociale »

4312 « Contribution sociale généralisée »

4313 « Contribution pour le remboursement de la dette sociale »

4318 « Autres versements »

Les soldes de ces comptes sont transférés au compte 431 « Sécurité Sociale »

4371 « CNRACL »

4372 « IRCANTEC »

4378 « Autres »

Les soldes de ces comptes sont transférés au compte 437 « Autres organismes sociaux »